

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
04/02/2022

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 8
Nombres de membre Absents : 3
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 7

Date Affichage
04/02/2022

Séance du 10 février 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M, CORREIA J., DABOUIS N., DOMINGO J.D, LAUBRAY J., PICHEYRE V., VAILLS S

Absents excusés : MIRAN P., PUJOL D., BADIE F.,

OBJET : AFFOUAGE 2021

Mr BRILLIARD Maxime étant partie prenante s'est retiré sans prendre part au vote.

La maire rappelle que l'affouage est attribué aux demandeurs inscrits en mairie avant le 1^{er} juin de chaque année. Le lot doit être réalisé dans l'année qui suit la date d'attribution par tirage au sort, aux affouagistes qui en font la demande pour la première fois ou pour ceux qui ont terminé leur coupe de l'année précédente au 31 mai. Il faut pour cela que tous les arbres soient abattus et débardés, et les souches coupés réglementairement.

Lors du contrôle annuel par l'agent de l'ONF en mai 2021 la coupe de Mr BRILLIARD a été inscrite comme terminée et un nouveau lot lui a été attribué pour 2021.

Or suite à une réclamation qui faisait valoir qu'un arbre marqué n'avait pas été coupé, les garants de la commune ont acté que cet arbre ne faisait pas partie du lot mais appartenait à un propriétaire privé.

De ce fait et d'après les constatations d'un des garants l'arbre non coupé est bien sur une parcelle privée. Mr BRILLIARD Maxime demande à exploiter la parcelle d'affouage qui lui a été attribué lors du tirage au sort de juin 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **CONSTATE** que le lot d'affouage de Maxime BRILLIARD de 2020 a bien été terminé.
- **AUTORISE** Mr BRILLIARD Maxime a exploité le lot 1 qui lui a été attribué en juin 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 10 Février 2022

Le Maire

P. PETITQUEUX

